



AVIS PUBLIC DÉPÔT ET PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2022 des projets de règlement suivants, lesquels sont prévus pour être adoptés, avec ou sans changement, à la séance régulière du conseil municipal du lundi 2 mai 2022 ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Projet de Règlement n° 138-2022 – Protection et plantation des arbres.**
- **Projet de Règlement n° 80-2022 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**
- **Projet de Règlement n° 140-2022 – Tarification de non-résidents.**

Ces règlements visent, pour le premier à assurer la protection et la plantation d'arbres dans le but d'une préoccupation environnementale. Le deuxième est requis par la loi en ce qui a trait à l'éthique des employés municipaux, le tout devant être adopté au plus tard le 5 mai 2022. Enfin, le troisième projet vise, en cas d'intervention du Service de sécurité incendie lors d'un accident de la circulation, à tarifier les personnes non-résidentes à Ormstown.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre desdits règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en les consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 6 avril 2022

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 6 avril 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 avril 2022.

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca
